

ELEMENTS DE SECURITE VHC

	2010	2011
CASQUES	<p>Si le système HANS n'est pas utilisé seuls sont autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> · SA 2010 – SA 2005 - SA 2000 · SFI 31.1A / SFI 31. 2A · FIA 8860-2004 · BRITISH BS 6658-85 type A/FR (jusqu'à fin 2013) 	<p>A partir de 2011 et dès 2010 si le système HANS est utilisé, seuls sont autorisés les casques mentionnés sur la liste FIA N°29.</p> <p>Pour les casques mentionnés dans la liste N°29 n'étant pas équipés d'origine des ancrages de sangles, seul le constructeur est habilité à les équiper.</p>
SIEGES	<p>Pour les catégories T, CT, GT, GTS et Groupe 5 à compter de la période I, l'utilisation d'un siège homologué FIA en cours de validité est obligatoire.</p> <p>En dérogation à l'Annexe K, les voitures des Groupes T et GT antérieures à cette période sont également autorisées à monter des sièges homologués FIA en cours de validité.</p> <p>Le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.</p> <p>Celui-ci sera soumis à l'approbation des Commissaires Techniques.</p>	
HANS	Recommandé	A partir de 2011, l'utilisation du Système Hans sera obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I.
HARNAIS	sangles : FIA 8854/98 sangles : FIA 8853/98	
CAGOULE	Recommandée	
SOUS VETEMENTS recouvrant entièrement bras et jambes	Recommandés	
COMBINAISON HOMOLOGUEE	Norme FIA 1986 Standard 8856-2000	
CHAUSSURES	Les chaussures en matière synthétique ou en caoutchouc sont interdites	
CHAUSSETTES	Les chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdites	
GANTS	Ininflammables obligatoires	